

Claire  
BOSCUS  
vous  
Mathieu BEAUJARD

Bonjour,

Je vous remercie pour ces compléments.

Effectivement une des parcelles est située sous le périmètre N2000 et les autres bordent le site. Pour votre information, l'EP Garonne Gascogne et affluents pyrénéens est animateur du site Natura 2000 de Garonne dans sa globalité, des Pyrénées jusqu'à l'estuaire de Gironde, c'est donc bien à nous qu'il faut s'adresser s'il y a des interrogations sur les enjeux Natura 2000 sur les 4 départements traversés par la Garonne (Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne).

Pour une meilleure compréhension des éléments qui suivent, je vous transmets dans le dossier suivant : [EP Garonne](#)

- Une carte localisation les futures parcelles de peupliers et les enjeux écologiques associés au fleuve
- Une charte Garonne et confluences
- La Charte Natura 2000 Garonne
- Les atlas des espèces et habitats d'intérêt communautaire

Pour ce qui est des recommandations, elles restent classiques sur ce secteur :

1. Préservation de la ripisylve :

Les futures peupleraies sont situées à proximité directe de la ripisylve et du site Natura 2000 de Garonne dont l'une est entièrement dans le périmètre (parcelle N° 293). Il est nécessaire de respecter une distance de plantations par rapport aux berges de Garonne (cf. *PPRi du secteur du Marmandais et Confluents*) afin de laisser un cordon de végétation (plus ou moins dense sur ce secteur) pour la faune. En effet, la ripisylve est une zone de refuge, de nidification mais également de passage et de chasse pour de nombreuses espèces. Notons la présence de la loutre d'Europe à proximité directe du site de plantations (cf. *Carte jointe dans le dossier*), espèce classée Natura 2000 dans le DOCOB de Garonne. Elle devra être prise en compte et mentionnée dans le formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN2000).

2. Veille aux espèces exotiques envahissantes (EEE) :

Sur les berges du fleuve, on peut compter de nombreuses EEE. Elles déstabilisent les berges et appauvrissent la biodiversité locale. Il s'avère très complexe de limiter leur propagation notamment en raison du transport des graines par l'eau. C'est pourquoi, avant toute opération de préparation du sol et de plantations à proprement parler, il paraît opportun de nettoyer les engins de chantier avant d'entrer sur les parcelles et une fois le chantier terminé. Pour vous aider à les reconnaître, la Charte Garonne et confluences peut servir de guide (cf. *Charte jointe dans le dossier*).

3. Veille aux périodes d'intervention :

Dans votre précédent mail vous n'indiquez pas de période mais je suppose que la préparation du sol et les plantations vont être réalisées cet automne - hiver. Cette période est tout à fait adaptée pour la biodiversité, elle est beaucoup moins sensible que le printemps ou l'été. Attention toutefois, aux périodes d'entretien des parcelles et aux types d'entretien (chimique, mécanique...). J'ai joint à ce dossier, la Charte Natura 2000 Garonne. A noter que la parcelle N° 293 peut faire l'objet d'un engagement dans cette Charte puisqu'elle est entièrement située sous le périmètre du site Natura 2000.

Je l'avais également évoqué avec Mme Lafoscade à Saint-Macaire (33). L'engagement dure cinq ans et permet une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. N'hésitez pas à transmettre mes coordonnées au propriétaire pour plus d'informations.

Ces recommandations seront à intégrer dans le formulaire EIN2000 qui est transmis par les services de l'Etat. Je peux si besoin, vous aider à compléter le document.

Cordialement,



**Claire BOSCUS**  
Chargée de mission Natura 2000 et Zones Humides  
61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE - 05 62 72 76 00 - 06 24 40 85 48  
<http://ep-garonne.fr> | <https://www.observatoire-garonne.fr/> | [www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr) | [Découvrez le feuillet Garonne sur Youtube](#) | [Cliquer ici pour visualiser en direct la Garonne](#)